

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Catherine

<https://www.cadre21.org/membres/8ff337890356799d066f77b2>

Date d'obtention : 2021-10-26 11:21:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il faut prendre en charge rapidement l'élève en suivant les étapes de protocole de la trousse. Par la suite, je confisque le cellulaire SANS regarder les photos compromettantes. J'appelle la police et lui remet toutes les informations recueillis sur les grilles, ainsi que l'appareil confisqué.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je serais plus outillé sur mon rôle d'intervenant scolaire et aussi les limites que je ne dois pas franchir. Je comprends mieux mon rôle et je vais être plus habileté à intervenir sans stress supplémentaire. Chaque rôle est bien définie.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

De m'assurer en tout temps que le jeune ne me divulgue pas les images ou vidéos compromettantes.
De bien suivre les étapes pour que tous et chacun respecte ses mandats.